

# Droit de la Propriété Industrielle

*Centre Paul Roubier*

FORMATIONS 2012



# Centre Paul Roubier

## CALENDRIER 2012

9 modules de 1 à 3 jours			
Titre du stage	Nb. jours	Dates	Page
1 La brevetabilité	3	10, 11 et 12 janvier	3
2 L'obtention du brevet	3	31 janvier, 1er et 2 février	4
3 Les droits conférés par le brevet	2	21 et 22 mars	5
4 Les aspects économiques de la propriété industrielle	1	3 avril	6
5 Le brevet US	2	23 mai	7
6 Le droit des marques, des noms de domaine et des dessins et modèles	3	12, 13 et 14 juin	8
7 Les contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle	2	19 et 20 septembre	9
8 La protection des droits de propriété industrielle	2	17 et 18 octobre	10
9 Créations informatiques et logiciels	1	14 novembre	11

Le Centre Paul Roubier est un organisme de recherche et de formation en droit de la propriété industrielle.

Il propose chaque année un cycle de formation qui vise à présenter l'ensemble des secteurs de la propriété industrielle : brevets, marques et modèles. Une place de choix est réservée aux conventions internationales (PCT, Brevet européen, Marque communautaire) qui constituent

aujourd'hui des mécanismes fondamentaux. La méthode que nous utilisons consiste à traiter les différents thèmes par groupes de journées, en choisissant chaque fois parmi les universitaires et les praticiens ceux qui apparaissent les plus qualifiés. Chacune des journées comporte des apports théoriques complétés d'expériences pratiques. Une large place est laissée à la discussion et aux échanges.

### PUBLIC CONCERNÉ :

**L'ensemble de ces formations s'adresse non seulement aux ingénieurs et techniciens des services de propriété industrielle ainsi qu'au personnel des services juridiques et en particulier aux avocats, mais plus généralement à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont besoin d'acquérir une sérieuse information dans ce domaine et ne peuvent ignorer le régime des droits de propriété industrielle.**

# La brevetabilité

10, 11 et 12 janvier 2012

## OBJECTIFS :



À près une journée consacrée à une présentation du cadre général de la propriété industrielle, permettre aux auditeurs de connaître la nature et les caractéristiques des innovations techniques susceptibles d'une protection par brevet.

## Introduction au droit de la propriété industrielle et présentation des différents titres de P.I.

### PROGRAMME :

- Les différents droits de propriété industrielle.
- Réglementation nationale de la propriété industrielle et principales conventions internationales en la matière.
- La protection des créations de caractère technique : les différents titres de nature à protéger l'invention, le régime des redevances.

#### *Intervenant :*

**Jacques Azéma.** Agrégé des Facultés de Droit, Directeur Honoraire du Centre Paul Roubier.

## Le domaine de la brevetabilité

### PROGRAMME :

- La notion d'invention et son caractère industriel.
- L'exclusion de la brevetabilité des principes et méthodes (méthodes commerciales, présentations d'information, programmes d'ordinateur, méthodes de traitement chirurgical ou thérapeutique...).
- La brevetabilité du vivant (l'exclusion du corps humain, la brevetabilité des séquences totales ou partielles d'un gène, les races animales).

#### *Intervenant :*

**Jean-Christophe Galloux.** Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et au CEIPI, Avocat au Barreau de Paris.

## Nouveauté et activité inventive

### PROGRAMME :

- L'analyse des revendications.
- L'exigence d'une nouveauté absolue.
- L'antériorité destructrice de nouveauté.
- L'appréciation de l'activité inventive (l'homme du métier, l'approche de l'Office européen des brevets, la jurisprudence française, les indices d'activité inventive).
- La recherche d'antériorités.
- Multiples illustrations jurisprudentielles.

#### *Intervenants :*

**Isabelle Romet.** Avocat au Barreau de Paris.  
**Bruno Vuillermoz.** Conseil en propriété industrielle.



31 janvier, 1<sup>er</sup> et 2 février 2012

## OBJECTIFS :

**D**onner aux auditeurs les moyens d'appréhender l'ensemble des procédures administratives permettant d'obtenir un brevet français et d'étendre la protection de l'invention à l'étranger, en particulier en Europe, en application des conventions internationales.

## En France

### PROGRAMME :

- Le dépôt de la demande (sa préparation, les formalités du dépôt, le contrôle par l'INPI, l'enregistrement).
- L'examen et la publication de la demande (établissement du rapport de recherche).
- La délivrance du brevet.

*Intervenant :*

**Roland Richter.** Ancien Adjoint au Chef du Département des Brevets de l'INPI Paris.

## le PCT

### PROGRAMME :

- Introduction au système PCT ; chronologie du PCT.
- Le dépôt de la demande internationale.
- La recherche internationale et l'examen préliminaire international.
- Le PCT, instrument de stratégie pour le dépôt des demandes de brevet à l'étranger.

*Intervenant :*

Intervenant de l'OMPI.

## En Europe

### PROGRAMME :

- La Convention sur le Brevet Européen (CBE).
- L'Office Européen des Brevets (OEB).
- La procédure d'obtention du brevet européen (formalités de dépôt, rapport de recherche, examen de brevetabilité).
- La délivrance du brevet européen et la procédure d'opposition.
- Le projet de brevet communautaire.

*Intervenant :*

**Alain Gallochat.** Mandataire agréé près l'Office Européen des Brevets, Ancien Conseiller au Ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies.

# Les droits conférés par le brevet

21 et 22 mars 2012

## OBJECTIFS :

**P**ermettre aux auditeurs de connaître les règles juridiques qui gouvernent l'attribution des brevets d'invention entre les entreprises et au sein de chacune d'elles et leur apprendre à gérer et faire respecter par les tiers les droits qui en découlent.

## Le titulaire du monopole<sup>(1)</sup>

### PROGRAMME :

- Le droit du premier déposant et ses correctifs (le droit de possession personnelle antérieure).
- L'action en revendication.
- La copropriété des brevets (organisation légale et contractuelle).
- Les contrats de recherche.
- Sous-traitance et propriété industrielle.

*Intervenant :*

**Yves Reinhard.** Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin (Lyon III), Avocat au Barreau de Lyon, Directeur du Centre Paul Roubier.

## Les inventions de salariés<sup>(2)</sup>

### PROGRAMME :

- Le champ d'application du régime des inventions de salariés.
- Les inventions de mission (notion, rémunération).
- Les inventions hors mission attribuables.
- L'application non contentieuse et contentieuse du régime des inventions de salariés.

*Intervenant :*

**Jean-Christophe Galloux.** Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et au CEIPI, Avocat au Barreau de Paris.



## La portée du monopole et les atteintes au monopole

### PROGRAMME :

- Le champ de la protection selon la nature du brevet (produit, procédé, application).
- L'interprétation des revendications.
- La langue du brevet.
- L'élément matériel, l'élément moral de l'acte de contrefaçon.
- L'épuisement du droit.

*Intervenant :*

**Christian Le Stanc.** Professeur des Universités, Avocat à la Cour.

(1) Demi-journée le matin

(2) Demi-journée l'après-midi

3 avril 2012

## OBJECTIFS :

**P**ermettre aux auditeurs d'appréhender la dimension économique de la propriété industrielle et, en fonction des contraintes financières et fiscales, de déterminer la stratégie d'acquisition et d'exploitation des brevets d'invention.

## La stratégie de protection<sup>(1)</sup>

### PROGRAMME :

- le choix d'une protection de l'invention (brevet ou secret).
- la stratégie de protection en France et à l'étranger.
- le choix des procédures.

*Intervenant :*

**Gérard Myon.** Conseil en propriété industrielle, Mandataire agréé par l'Office Européen des Brevets.

## La fiscalité<sup>(2)</sup>

### PROGRAMME :

- le traitement fiscal des transferts (cessions, concessions, autres contrats).
- le transfert intergroupe (l'approche française, l'approche américaine).

*Intervenant :*

**Franck Berger.** Avocat au Barreau de Lyon.

(1) Demi-journée le matin

(2) Demi-journée l'après-midi

23 mai 2012

**OBJECTIFS :**

Initier les auditeurs au régime de protection des inventions aux Etats-Unis et aux spécificités du Droit américain quant à l'acquisition et à l'exploitation de brevets dans ce pays.

**Le brevet US****PROGRAMME :**

- Les conditions d'obtention du brevet aux Etats-Unis.
- La procédure devant l'USPTO.
- La portée du brevet américain.
- La défense des droits aux Etats-Unis.

*Intervenant :*

**Franck Tétaz.** Conseil en propriété industrielle,  
Mandataire agréé par l'Office Européen des Brevets.



# Le droit des marques, des noms de domaine et des dessins et modèles

12, 13 et 14 juin 2012

## OBJECTIFS :

**D**onner aux auditeurs, en application du droit français et des conventions internationales, en particulier du Règlement sur la marque communautaire, les moyens de choisir une marque, d'acquérir sur elle une protection en France et à l'étranger et de l'exploiter ; d'acquérir et de protéger un nom de domaine ; de protéger des créations ornementales par le dépôt de dessins ou de modèles, ou par le droit d'auteur.

## L'acquisition du droit

### PROGRAMME :

- Le choix de la marque : les signes possibles, les signes valables, les signes disponibles.
- Les modalités d'acquisition des droits sur les marques en France et à l'étranger.  
(dépôts nationaux, internationaux, communautaires).
- Le maintien des droits sur les marques en France et à l'étranger.

### Intervenant :

**Hugues Pouzet.** Conseil en propriété industrielle. Mandataire agréé par l'Office des marques et modèles communautaires. Chargé de cours à l'Université Jean Moulin (Lyon III).

## Les droits conférés par la marque

### PROGRAMME :

- Les prérogatives du titulaire de la marque : l'interdiction pour les tiers d'user d'un signe identique ou similaire.
- L'usage dans la vie des affaires.
- Les fonctions de la marque.
- La reproduction de la marque.

### Intervenants :

**Jacques Azéma.** Agrégé des Facultés de Droit, Directeur Honoraire du Centre Paul Roubier.

## Le régime des noms de domaine<sup>(1)</sup>

## OBJECTIFS :

Permettre aux auditeurs d'appréhender les règles relatives à l'acquisition et à la protection des noms de domaine.

### Intervenant :

**William Lobelson.** Conseil Européen en Marques et Modèles. Expert auprès de l'OMPI et de la Chambre d'Arbitrage Tchèque en matière de noms de domaine.

### PROGRAMME :

- Régime et protection des noms de domaine.
- Conflits entre signes distinctifs protégés et noms de domaine.
- Recours et procédures.

## Le droit des dessins et modèles<sup>(2)</sup>

### PROGRAMME :

- La protection des créations ornementales par le droit d'auteur et le dépôt des dessins et modèles.
- Le cumul des protections (la théorie de l'unité de l'art).
- L'objet de la protection, la titularité des droits.
- L'acquisition d'une protection en France et à l'étranger.

### Intervenants :

**Yves Bizollon.** Avocat au Barreau de Paris.

(1) Demi-journée le matin

(2) Demi-journée l'après-midi

# Les contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle

19 et 20 septembre 2012

## OBJECTIFS :

**P**ermettre aux auditeurs de négocier et de rédiger les contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle en application des règles du droit français et du droit international, en tenant compte des contraintes du droit interne et communautaire de la concurrence.

### Le régime des contrats d'exploitation

#### PROGRAMME :

- Les contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle : cession, licence, communication de savoir-faire.
- La formation du contrat.
- Les obligations nées du contrat.
- L'exécution du contrat.

#### *Intervenant :*

**Yves Reinhard.** Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin (Lyon III), Avocat au Barreau de Lyon, Directeur du Centre Paul Roubier.

### L'incidence du droit de la concurrence<sup>(1)</sup>

#### PROGRAMME :

- La notion de droit de la concurrence : droit français et droit communautaire de la concurrence.
- Le principe d'application du droit des ententes aux accords de propriété industrielle.
- Le règlement d'exemption concernant les accords de transfert de technologie.
- Droit de la propriété industrielle et prohibition de l'abus de position dominante.

#### *Intervenant :*

**Cyril Nourissat.** Professeur agrégé des Facultés de Droit, Université Jean Moulin (Lyon III), Of Counsel société d'avocats.

### L'ouverture au droit international<sup>(2)</sup>

#### PROGRAMME :

- La notion de contrat international.
- La rédaction des contrats internationaux.
- Le choix de la loi applicable et de la juridiction compétente.
- L'arbitrage.

#### *Intervenant :*

**Emmanuel Vuillard.** Directeur Juridique Adjoint du Groupe Alstom.

(1) Demi-journée le matin

(2) Demi-journée l'après-midi

17 et 18 octobre 2012

## OBJECTIFS :

**F**ournir aux auditeurs les moyens de déceler les atteintes à leurs droits de propriété industrielle, d'en poursuivre les auteurs en mettant en œuvre, en France et en Europe, les procédures permettant de les sanctionner et d'obtenir d'eux réparation du préjudice causé.

## L'action en contrefaçon

### PROGRAMME :

- La recherche de la contrefaçon : le concours des autorités douanières, le concours du juge.
- La poursuite de la contrefaçon : le régime de l'action en contrefaçon (qualité pour agir, compétence juridictionnelle, preuve, saisie contrefaçon).
- La sanction de la contrefaçon : les mesures provisoires, les mesures définitives (sanctions civiles, sanctions pénales).

#### *Intervenants :*

**Jacques Azéma.** Agrégé des Facultés de Droit, Directeur Honoraire du Centre Paul Roubier.

**Jean-Pierre Stouls.** Avocat au Barreau de Lyon, Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

## La stratégie de défense des droits en Europe

### PROGRAMME :

- La compétence juridictionnelle, l'articulation des procédures.
- La protection d'un titre unitaire (marque communautaire, dessin ou modèle communautaire).
- La contrefaçon de brevet au plan européen : régime actuel et projets en cours.

#### *Intervenants :*

**Thomas Bouvet.** Avocat au Barreau de Lyon.

14 novembre 2012

## OBJECTIFS :

D

onner aux auditeurs une vue complète des mécanismes de protection du logiciel.

## La protection du logiciel

### PROGRAMME :

- La protection des logiciels et des créations informatiques.
- Les contrats portant sur les logiciels et les créations informatiques.

*Intervenant :*

**Hervé Croze.** Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin (Lyon III), Avocat au Barreau de Lyon.





## Conditions générales de vente :

### INSCRIPTION :

- L'inscription est considérée comme définitive à réception du bulletin d'inscription.
- Vous pouvez réserver une option d'inscription par téléphone ou sur notre site internet [www.paulroubier.com](http://www.paulroubier.com).
- En cas d'annulation moins de 15 jours ouvrés avant le début du séminaire, le centre Paul Roubier se réserve le droit de facturer 30% du montant des frais d'inscription, pour frais de constitution de dossier.
- Les remplacements sont acceptés, mais doivent être confirmés par courrier.

### CONVENTION :

- Dès réception du bulletin d'inscription, une convention de formation est adressée en deux exemplaires, dont l'un doit impérativement être retourné signé.
- Les dépenses relatives aux stages sont imputables sur le budget de formation continue.
- Déclaration d'existence N° 82 69 00198 69.
- N° d'homologation CNB pour la formation continue des avocats : 07-043

## Conditions de participation :

### CONVOCATION :

- Une convocation est adressée au participant une dizaine de jours avant le début du séminaire.

### TARIFS :

- Forfait cycle complet (18 journées) ..... 7500,00 € HT
- 1 journée au choix ..... 500,00 € HT

## Frais de restauration :

- les déjeuners peuvent être pris en commun. En raison de la réglementation en vigueur (loi du 16 juillet 1971), ils feront l'objet d'une facture séparée (possibilité de régler sur place).
- Facturation : 25 euros TTC par personne et par jour.

# Bulletin d'inscription

*Centre Paul Roubier*



A retourner au Centre Paul Roubier • 23, avenue Guy de Collongue • BP 174 • 69134 ECULLY Cedex •  
Tel. 04 78 33 07 08 • Fax. 04 78 33 58 96

Pré-inscription possible sur [www.paulroubier.com](http://www.paulroubier.com)

Melle  Mme  M.

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Service : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : ..... email : .....

Dossier suivi par : ..... Tél. : ..... Service : .....

Les frais de restauration seront réglés :  par l'entreprise  par le participant

*S'inscrit à (1) :*

## **CYCLE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE • SESSION 2012 •**

Forfait pour cycle complet (18 journées) ..... 7500,00 € HT

1 journée au choix ..... 500,00 € HT

Les tarifs sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Ils comportent la participation aux séances, les dossiers pédagogiques, ainsi que les pauses-café et l'eau minérale dans la salle.

### **MODULES :**

- |                                |                          |                      |                          |
|--------------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| • 10, 11 et 12 janvier         | <input type="checkbox"/> | • 12, 13 et 14 juin  | <input type="checkbox"/> |
| • 31 janvier, 1er et 2 février | <input type="checkbox"/> | • 19 et 20 septembre | <input type="checkbox"/> |
| • 21 et 22 mars                | <input type="checkbox"/> | • 17 et 18 octobre   | <input type="checkbox"/> |
| • 3 avril                      | <input type="checkbox"/> | • 14 novembre        | <input type="checkbox"/> |
| • 23 mai                       | <input type="checkbox"/> |                      |                          |

(1) Cocher la ou les case(s) appropriées et, éventuellement, entourer les dates choisies.

Les règlements devront être effectués à réception de la facture par chèque libellé à l'ordre du Centre Paul Roubier ou par virement sur notre compte : BNP Grenette N° 22551588 code banque 30004 code guichet 00622

Cachet de l'Entreprise

Date et signature





# Renseignements pratiques

## HORAIRES :

Sauf indication contraire :

Mardi :	9h00 • 17h30
Mercredi :	9h00 • 17h30
Jeudi :	8h30 • 17h00
Pause déjeuner :	12h30 • 14h00

## LIEU DE LA FORMATION :

Les séances ont lieu dans les locaux de EMLYON  
23, avenue Guy de Collongue • 69130 ECULLY (10 km à l'ouest de Lyon).

## ACCÈS :

### PAR AVION :

L'aéroport de Lyon Saint-Exupéry est situé à 15 km à l'est de Lyon. Prévoir un trajet de 30 minutes. Le tramway Rhônexpress permet de rejoindre la gare Part-Dieu toutes les 15 minutes.

### PAR LE TRAIN :

Arriver de préférence à la gare de Perrache, puis prendre le bus n° 55 au sous-sol de la gare. Trajet 25 minutes, 3 bus/heure. Arrêt Ecole Centrale (300 m. de EMLYON).

### EN VOITURE :

Autoroute A6, sortie Ecully "Le Pérollier". Suivre la direction Zone d'enseignement et de Recherche. Au deuxième feu, continuer tout droit pour accéder au parking Saint-Louis. Suivre ensuite le chemin piétonnier.

### EN BUS :

Ligne 3 (Dardilly) :  
Au départ du métro Gorge de Loup, arrêt Grandes Ecoles.

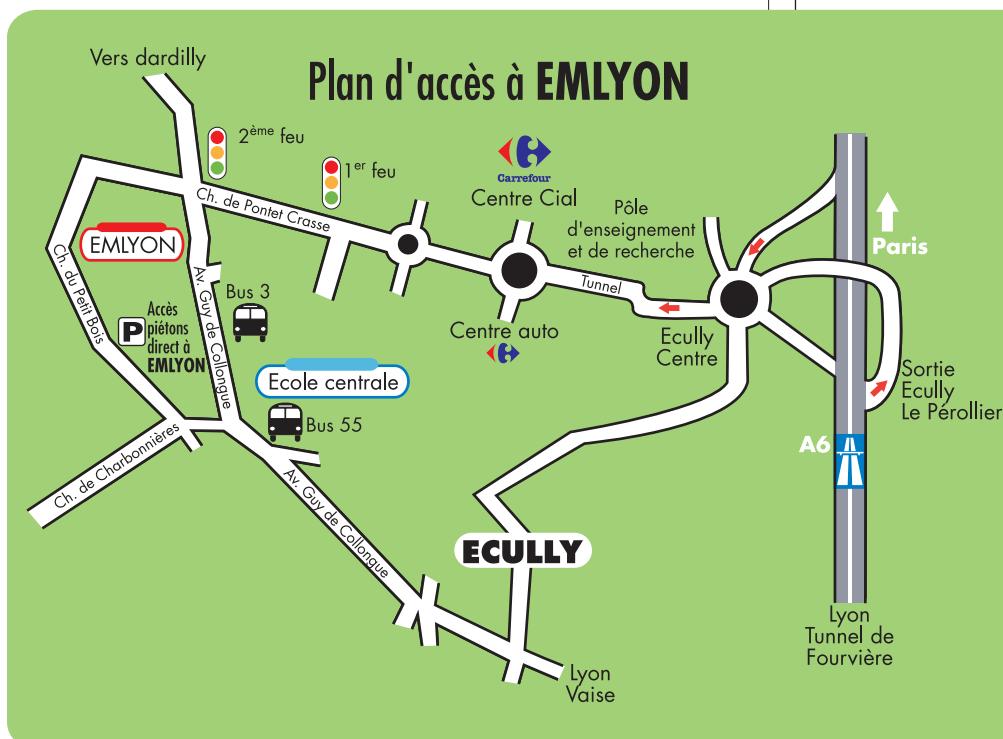
### Ligne 55 :

Au départ de Lyon Perrache, arrêt Ecole Centrale (300 m de EMLYON), trajet 25 minutes.  
3 bus/heure.

## RENSEIGNEMENTS :

### CENTRE PAUL ROUBIER

23, avenue Guy de Collongue • BP 174 • 69134 ECULLY Cedex  
Tel. 04 78 33 07 08  
Fax. 04 78 33 58 96  
[www.paulroubier.com](http://www.paulroubier.com)  
Contact : Florence BOUVIER  
e-mail : [info@paulroubier.com](mailto:info@paulroubier.com)



# *Centre Paul Roubier*

ASSOCIATION LOI 1901 POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE  
EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

## SOUS LE PATRONNAGE DE :

- **L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (INPI)**
- **LA COMPAGIE NATIONALE DES CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (CNCPI)**
- **LE CENTRE D'ÉTUDES INTERNATIONALES DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DE STRASBOURG (CEIPI)**
- **GROUPE FRANÇAIS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (AIPPI)**

LE CENTRE PAUL ROUBIER  
est régi par la loi de 1901 et a été fondé par  
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LYON  
et LA FACULTÉ DE DROIT DE LYON

CENTRE PAUL ROUBIER  
23, avenue Guy de Collongue • BP 174 • 69134 ECULLY Cedex  
Tel. 04 78 33 07 08 • Fax. 04 78 33 58 96  
[www.paulroubier.com](http://www.paulroubier.com)